

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, M. EJNER Pascal (ne participe pas au vote ayant conflit d'intérêt).

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Laure COQUEL

9. Signature d'un devis relatif à la mise en place d'une signalétique au cimetière de Boisseuil.

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le conseil municipal a validé le projet d'embellissement et d'amélioration de l'aménagement du cimetière communal.

Une partie de ce projet était consacré à la mise en place d'une signalétique à l'intérieur du cimetière. Il est ainsi proposé dans un premier temps d'installer la signalétique sur la partie « entrée des acacias » du cimetière avec notamment des totems en tête des allées, des totems pour le terrain commun, des totems pour les colombariums et l'espace de dispersion et des plaques pour l'affichage des plans.

A ce titre, la commune a consulté l'entreprise Limoges Enseignes pour la réalisation de cette signalétique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec l'entreprise Limoges Enseignes pour un montant de 5 074,51 € HT soit 6 089,41 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

